

REGLEMENT PARTICULIER (FEMININ)

ARTICLE 1

Le 21^{ème} CHRONO CHAMPENOIS TROPHÉE EUROPEEN Féminin est organisé par le BETHENY SPORT ORGANISATION le Dimanche 12 Septembre 2010 à Bétheny (Marne). Cette épreuve est disputée par une sélection de 25 concurrentes appartenant à des Fédérations affiliées à l'Union Cycliste Internationale et elle est disputée sous les règlements de l'U.C.I. Elle est inscrite au calendrier de l'U.C.I Euro Tour, conformément au règlement en vigueur elle attribue les points suivants :

80 – 56 – 32 – 24 – 20 – 16 – 12 – 8 – 7 – 6 – 5 – 3

- Classe WE 1-catégorie féminine. Elle est ouverte aux 12 premières Equipes U.C.I ainsi qu'aux 5 premières équipes nationales ayant répondu positivement aux invitations, ensuite il est procédé dans l'ordre des inscriptions. **Engagements clos le 26 Août 2010**

ARTICLE 2

Il s'agit de C.L.M individuel. La course se déroule en région rémoise, dans le Département de la Marne. La distance est de 33 kms 400 – Départ et Arrivée à Bétheny.

L'ordre des départs est établi par l'organisation. Les départs se font de deux en deux minutes. Premier Départ à 14 h 30.

Les délais intégraux d'Arrivée sont de 20%

Réunion des Directeurs Sportifs, Chefs d'Equipes à 10 h 00 au 1^{er} étage du Foyer Rural Dimanche 12 septembre 2010

Salle de Presse : 1^{er} étage Foyer Rural

ARTICLE 3

L'itinéraire de l'épreuve sera fléché à partir du vendredi 10 septembre 2010. – plaques jaunes – flèche noire
La permanence de l'organisation se fera le samedi 11 septembre 2010 de 16 heures à 20 heures et de 11 heures à 12 heures le dimanche 12 septembre 2010 au Foyer Rural de Bétheny, place des Tilleuls.

Les dossards et les plaques sont remis aux coureurs à la permanence : Foyer Rural, place des Tilleuls à Bétheny de 11 heures à 12 heures et de 13 heures à 14 heures le Dimanche 12 Septembre 2010, sur présentation des licences.

Les dossards devront être portés au dos sans être ni réduits, ni repliés. Le port du casque rigide est obligatoire

- En cas d'urgence médicale : Hôpital Maison Blanche 45, rue Cognac Jay Reims. Tél. 03 26 78 76 02
Docteur RICHARD Tél. portable 06 80 64 04 90
Ambulance ROUSSEL Tél. 03 26 09 18 36

Contrôle Médical ; cabinet du Docteur M. MALLAIZY - Betheny
Telephnoe : 03 26 02 04 56

ARTICLE 4

Les coureurs, qui sont tous tenus sur le podium de départ par le même commissaire de course désigné par l'organisation, doivent se présenter au moins 15 minutes avant l'heure prévue de leur départ pour le contrôle de signature.

Le coureur se présentant au départ après son heure prévue se voit compter son temps réel, c'est-à-dire qu'il est retenu comme étant parti à l'heure prévue, sauf cas de force majeure reconnu par les commissaires titulaires de la course qui peuvent alors l'autoriser à prendre une place différente dans l'ordre initialement prévu.

Le fait d'être engagé implique la reconnaissance du règlement particulier de l'épreuve et celle des règlements généraux de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE 5

Le coureur qui se fait rejoindre ne doit jamais se placer à moins de 25 mètres de celui qui l'a dépassé sous peine d'être mis hors course.

Un coureur qui en double un autre doit le dépasser latéralement à plus de deux mètres.

La course étant individuelle, aucune aide ne peut se faire entre coureurs.

Tout ravitaillement est interdit pendant la course. Le coureur fautif est mis hors course.

Les pénalités sont conforme au règlement U.C.I.

La fréquence Radio Tour , réservée aux membres du Jury sera : 151, 775 MH2

ARTICLE 6

Chaque coureur est accompagné d'un véhicule de son club ou de sa fédération ayant à son bord un Directeur Sportif licencié, ou l'un de ses représentants également licencié.

Chaque voiture suiveuse transporte le matériel de rechange destiné au coureur qu'elle accompagne. Ce matériel ne peut être transmis qu'à l'arrêt.

Les véhicules de type 4 X 4 ou camionnettes sont interdits.

ARTICLE 7

La réglementation anti-dopage de l'U.C.I s'appliquera intégralement a la présente épreuve, le contrôle se déroulera au Cabinet du Docteur Michele MALLAISY – 1, rue de Courcy – Betheny (20 metres a proximité de la ligne d'ARRIVEE)

Une « escorte » restera auprès du coureur , l'observera à tout moment et l'accompagnera au poste de contrôle du dopage.

Le Podium Protocolaire se fera en tenue.

ARTICLE 8

Les prix affectés aux 20 coureurs sont de 2 353 € - Grille UCI

1	379 €	6	141 €	11	87 €	16	28 €
2	326 €	7	130 €	12	76 €	17	28 €
3	272 €	8	119 €	13	66 €	18	28 €
4	164 €	9	109 €	14	53 €	19	28 €
5	152 €	10	97 €	15	42 €	20	28 €

REGLEMENT PARTICULIER (MASCULIN)

ARTICLE 1

Le 12^{ème} CHRONO CHAMPENOIS Masculin est organisé par le BETHENY SPORT ORGANISATION le Dimanche 12 Septembre 2010 à Bétheny (Marne). Cette épreuve est disputée par une sélection de 25 concurrents appartenant à des Fédérations affiliées à l'Union Cycliste Internationale et elle est disputée sous les règlements de l'U.C.I. Elle est inscrite au calendrier de l'U.C.I Euro Tour, conformément au règlement en vigueur elle attribue les points suivants :

40 – 30 – 16 – 12 – 10 – 8 – 6 – 3

- Classe M E 1-2 et U 23 catégorie masculine. Elle est ouverte aux Elites pro, Elites Pro Continentales, sélections Nationales et U.23 – **Les engagements sont clos le 26 Août 2010.**

ARTICLE 2

Il s'agit de C.L.M individuel .La course se déroule en région rémoise, dans le Département de la Marne. La distance est de 33 kms 400 – Départ et Arrivée à Betheny.
L'ordre des départs est établi par l'organisation. Les Départs se font de deux en deux minutes. Premier Départ à 15 h 30
Les délais intégraux d'Arrivée sont de 20%.

Réunion des Directeurs Sportifs, Chefs d'Equipes à 10 h 00 au 1^{er} étage du Foyer Rural Dimanche 12 septembre 2010.
Salle de Presse : 1ere étage Foyer Rural.

ARTICLE 3

L'itinéraire de l'épreuve sera fléché à partir du vendredi 10 septembre 2010.- plaques jaunes – flèche noire
La permanence de l'organisation se fera le samedi 11 septembre 2010 de 16 heures à 20 heures et de 11 heures à 12 heures le Dimanche 12 septembre 2010 au Foyer Rural de Bétheny, place des Tilleuls.
Les dossards et les plaques sont remis aux coureurs à la permanence : Foyer Rural, place des Tilleuls à Bétheny de 11 heures à 12 heures et de 13 heures à 14 heures le Dimanche 12 Septembre 2010, sur présentation des licences.
Les dossards devront être portés au dos sans être ni réduits, ni repliés.. Le port du casque rigide est obligatoire.

- En cas d'urgence médicale : Hôpital Maison Blanche 45, rue Cognac Jay Reims. Tél. 03 26 78 76 02
Docteur RICHARD Tél. portable 06 80 64 04 90
Ambulance ROUSSEL Tél. 03 26 09 18 36

Contrôle médical : Cabinet du Docteur M.MALLAIZY – Betheny
Téléphone : 03 26 02 04 56

ARTICLE 4

Les coureurs, qui sont tous tenus sur le podium de départ par le même commissaire de course désigné par l'organisation, doivent se présenter au moins 15 minutes avant l'heure prévue de leur départ pour le contrôle de signature.

Le coureur se présentant au départ après son heure prévue se voit compter son temps réel, c'est-à-dire qu'il est retenu comme étant parti à l'heure prévue, sauf cas de force majeure reconnu par les commissaires titulaires de la course qui peuvent alors l'autoriser à prendre une place différente dans l'ordre initialement prévu.

Le fait d'être engagé implique la reconnaissance du règlement particulier de l'épreuve et celle des règlements généraux de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE 5

Le coureur qui se fait rejoindre ne doit jamais se placer à moins de 25 mètres de celui qui l'a dépassé sous peine d'être mis hors course.

Un coureur qui en double un autre doit le dépasser latéralement à plus de deux mètres.

La course étant individuelle, aucune aide ne peut se faire entre coureurs.

Tout ravitaillement est interdit pendant la course. Le coureur fautif est mis hors course. Les pénalités sont conformes au règlement U.C.I

La fréquence Radio Tour, réservée aux membres du Jury sera : 151, 775 MH2.

ARTICLE 6

Chaque coureur est accompagné d'un véhicule de son club ou de sa fédération ayant à son bord un Directeur Sportif licencié, ou l'un de ses représentants également licencié.

Chaque voiture suiveuse transporte le matériel de rechange destiné au coureur qu'elle accompagne. Ce matériel ne peut être transmis qu'à l'arrêt.

Les véhicules de type 4 X 4 ou camionnettes sont interdits.

ARTICLE 7

La réglementation anti-dopage de l'U.C.I s'appliquera intégralement à la présente épreuve, le contrôle se déroulera au cabinet du docteur Michele MALLAIZY, 1 rue de Courcy – Betheny (20 metres avant la ligne d'ARRIVEE).

Une « escorte » restera auprès du coureur, l'observera à tout moment et l'accompagnera au poste de contrôle du dopage.

Le Podium Protocolaire se fera en tenue.

ARTICLE 8

Les prix affectés aux 20 coureurs sont de 6 010 € - Grille UCI

1	2 425 €	6	180 €	11	57 €	16	57 €
2	1 210 €	7	180 €	12	57 €	17	57 €
3	607 €	8	118 €	13	57 €	18	57 €
4	305 €	9	118 €	14	57 €	19	57 €
5	240 €	10	57 €	15	57 €	20	57 €